



**Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil
concernant
la validation de l'élection de la députation du canton au
Conseil des Etats**

(Du 2 novembre 2015)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

La date de l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats a été fixée au dimanche 18 octobre 2015, par arrêté du 6 mai 2015, en application de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Hormis les importantes perturbations dans la publication des résultats des communes rencontrées le jour du scrutin, les opérations électorales se sont déroulées normalement et n'appellent aucune autre observation particulière.

Problème informatique

Si les résultats définitifs ont pu être communiqués dans les temps prévus par la chancellerie d'Etat, le processus de transmission des données a été perturbé par un problème informatique, retardant ainsi la publication des résultats des communes.

A ce moment-là du processus, des contrôles de cohérence sont effectués, comme par exemple entre le nombre de bulletins valables et le nombre de suffrages. Si pour certaines petites communes, ce contrôle n'a révélé aucun problème, cela a été différent pour des communes plus importantes. La chancellerie d'Etat a donc estimé nécessaire de chercher l'erreur et de la corriger avant toute publication sur Internet des résultats.

Après examen de tout le processus informatique géré conjointement par le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et le Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel (CEG), il a été constaté que les suffrages complémentaires du vote électronique, importés automatiquement dans l'application de dépouillement, n'étaient pas pris en compte au moment de la consolidation des résultats des communes. Dans le courant de l'après-midi, la procédure a ainsi été modifiée pour permettre aux communes de valider la transmission de leurs résultats.

Résultats

Les procès-verbaux indiquent 134.552 électeurs-trices inscrits dont 49.963, soit 37.13% (38.09% en 2011), ont pris part au scrutin. Sur 49.963 enveloppes déposées, 354 votes ont été déclarés nuls, ce qui correspond à un taux de 0.71% (0.69% en 2011) et 482 ne comportaient aucun nom, soit 0.96% (0.76% en 2011). 49.127 électeurs-trices ont donc voté valablement.

Nous pouvons encore relever que le taux de participation des Suissesses et Suisses de l'étranger s'est élevé à 29.7% (32.19% en 2011) et celui des étrangers-ères à 16.00% (16.85% en 2011).

Les sièges sont répartis comme suit :

Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	1	
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	1	
Ont été élus :		
Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	Comte Raphaël	15.080 suffrages
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	Berberat Didier	16.837 suffrages
Ont obtenu des suffrages :		
Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	Jurt Andreas	9.107 suffrages
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	Docourt Ducommun Martine	8.339 suffrages
Parti Ouvrier et Populaire (POP)	de la Reussille Denis Dursun Derya	9.306 suffrages 3.547 suffrages
Les Verts	Fivaz Fabien Baur Nicole	4.030 suffrages 3.411 suffrages
Union Démocratique du Centre (UDC)	Courvoisier Blaise Clottu Raymond	9.078 suffrages 8.932 suffrages
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	Martinez Vincent Rumo Freddy	1.798 suffrages 1.491 suffrages
Vert'libéraux	Moruzzi Mauro	1.869 suffrages
Génération PBD	Jaquet Nicolas	481 suffrages
Liste du vote blanc	Wroblevski Thomas Wroblevski Maria-Jesus	524 suffrages 449 suffrages
Mouvement Démocratique Cadmos	Marti Karim-Frédéric	154 suffrages
impossible alternative (ia)	Pieren Jean-Luc	131 suffrages

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours à l'échéance du délai fixé au 29 octobre 2015.

En conséquence, conformément à l'article 29 alinéa 2 de la loi sur les droits politiques, nous avons validé l'élection par arrêté du 2 novembre 2015 et vous présentons ce rapport pour information.

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau :

1. les procès-verbaux;
2. la Feuille officielle du vendredi 23 octobre 2015 comprenant les résultats de l'élection.

Vous remerciant de prendre acte du présent rapport, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 novembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND